

# Conseil Municipal

## du 27 octobre 2009

---

Vacances scolaires obligent, peu d'élus siègent autour de la table du Conseil ce mardi 27 Octobre. On peut se demander pour quelle raison le MAIRE de Cugnaux persiste à programmer des Conseils durant ces périodes. Peut-être pour limiter les interventions des élus des 2 groupes d'opposition, ainsi que celles, de plus en plus nombreuses issues des rangs de la majorité municipale.

---

### ADMINISTRATION GENERALE

**Jean-Luc Hardy**, élu de la majorité, est désigné « Correspondant Sécurité Routière » pour la Commune. Il devient l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des acteurs concernés dans les plans d'action de sécurité routière (signalisation, réglementation, pouvoir de police, contrôles par la police municipale, urbanisme, éducation routière, information des citoyens ...)

### FINANCES

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la **réhabilitation et l'extension du centre technique municipal**

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le fonctionnement du **Réseau d'Aide Spécialisé rattaché à l'Ecole élémentaire Eugène Montel** pour l'année 2009

Modification de la date d'application du tarif pour le **repas républicain**

**Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor**, chargé des fonctions de receveur de la Commune

**Signature d'une convention avec l'association « Maison du diabète et de la santé »** : cette convention concerne une conférence/débat à la Coupe d'Or

**Vote POUR à l'unanimité**

## PERSONNEL

### **Recrutement d'un pédiatre pour les services de la Petite Enfance**

Le Docteur Jacques ROUMEU interviendra :

- 2 demi journées par mois, d'octobre 2009 à juillet 2010
- 3 demi journées à compter du mois de septembre 2010

Albert SANCHEZ demande ce qui justifie cette demie journée supplémentaire à compter de septembre 2010 dans la mesure où il n'est pas prévu que le Service de la Petite Enfance accueillera plus d'enfants.

Réponse du MAIRE « *je ne sais pas, on vous communiquera la réponse ultérieurement* »

### ***Vote POUR à l'unanimité***

### **Modification du tableau des effectifs au tableau d'avancement de l'année 2009**

Suite aux propositions du MAIRE, la Commission Administrative Paritaire a émis des avis favorables pour la transformation de 14 postes.

Michel AUJOULAT s'élève contre la transformation du poste de puéricultrice de santé 1 en poste de puéricultrice cadre supérieur de santé : « *une commune de l'importance de Cugnaux n'a pas besoin d'un cadre supérieur de santé* »

Pour le MAIRE « *il s'agit d'une promotion dans le parcours professionnel normal d'un agent* »

### ***Vote POUR de la majorité et du groupe SERVIR CUGNAUX***

### ***ABSTENTION du groupe AUJOULAT***

M. AUJOULAT demande que la raison du vote de son groupe soit précisée dans le Compte Rendu

## MARCHES PUBLICS

### **Avenant au marché relatif à la location, la maintenance et l'entretien de 3 photocopieurs**

**Trois avenants** concernent le marché relatif à la construction de la structure sportive « **pétanque, boxe, lyonnaise** »

L'opposition ne comprenant pas ce changement de structure, demande des explications : « *c'est le bureau de contrôle qui décide* » répondent en chœur le MAIRE et L'Adjoint aux Sports

Pour l'opposition, la responsabilité de l'architecte et celle du bureau d'études doivent être mises en cause. Le MAIRE s'engage à faire le point avec la maîtrise d'œuvre en fin de chantier, prévue pour le printemps 2010.

### ***Vote POUR de la majorité et du groupe SERVIR CUGNAUX***

### ***Vote CONTRE du groupe AUJOULAT***

## TRAVAUX

**Déclaration de travaux pour la Mairie Annexe** afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite

A. SANCHEZ demande quel est le montant estimé des travaux : l'élue concernée ne connaît pas la réponse, pas plus que le Maire, finalement le DGS annonce une enveloppe de 150.000 € .....ou moins, ça dépend !

**Fourniture et pose d'horloges astronomiques** en remplacement des cellules photopiles des coffrets de commande.

Suit une liste de 15 rues et places de notre commune, dont un lieu dénommé « PP Prés St Denis ». Les élus de l'opposition demandent où se trouve ce Prés St Denis qu'ils ne connaissent pas : personne ne le sait autour de la table, le MAIRE que la question amuse beaucoup, promet (une fois de plus) de se renseigner. On se demande parfois si les délibérations préparées par les techniciens sont lues par les élus avant le Conseil.

*Vote POUR à l'unanimité*

## URBANISME

Subvention foncière, d'un montant de 80.000 €, attribuée à la SA d'HLM Promologis pour la réalisation d'un **immeuble de 11 logements sociaux au 1, place du Vivier.**

**ZAC de l'AGORA** : convention de participation aux équipements publics pour une opération de construction.

**ZAC de FRANCAZAL SUD** : cession du dernier lot non construit de la zone à la Société TIGF (Total Infrastructures Gaz France).

*Vote POUR à l'unanimité.*

---